

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 mars 2008 à 18 h 25, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc

Monsieur Mario Lebel

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 20 0308 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0308-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 21 0308 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 février 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0308-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Richard Boyer, soumet après cela des recommandations concernant des affectations et des engagements. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION CE 22 0308 : CONSIDÉRANT, à la suite de l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient autorisées les affectations suivantes:

- ✓ Karine Roy, secrétaire d’école, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ France Gauthier, secrétaire d’école, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Chantal Moreau, secrétaire d’école, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Sylvie Gauthier, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, aux Services éducatifs au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Diane Verrette, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, au Carrefour formation Mauricie, à Shawinigan, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Lyne Chrétien, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, au Centre d’éducation aux adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Isabelle Laflamme, secrétaire, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l’école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Nancy Hubert, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, au centre administratif, aux Services des ressources financières à Shawinigan, et ce, à compter du 7 avril 2008;

Président

Secrétaire

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagements –
Liste prioritaire

RÉSOLUTION CE 23 0308 : CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes, que la commission scolaire doit combler des postes en personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Boutet, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel à 17,5 heures/semaine, à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Caroline Guimond, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel à 17,5 heures/semaine, à l'école de la Vallée-de-Mékinac à Saint-Rock-de-Mékinac et à l'école La Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Caroline Guimond, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel à 10,5 heures/semaine, à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ Nicole Desaulniers, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel à 17,5 heures/semaine, à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 7 avril 2008;
- ✓ David Gélinas, technicien en loisir, poste régulier à temps plein à 30 heures/semaine, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 7 avril 2008;

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

À 18 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 24 0308: Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du comité
exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire